



## ARRETE MUNICIPAL

DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER  
D'ETAT-CIVIL A UN CONSEILLER MUNICIPAL

N°2024\_53

Monsieur François-Xavier CADART, Maire de la ville de SECLIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-18,

## ARRETE

**Article 1 :**

Monsieur David WEKSTEEN, Conseiller Municipal de la Ville de SECLIN, est délégué pour exercer le **Vendredi 19 avril 2024 et le Samedi 20 avril 2024**, sous notre surveillance et notre responsabilité, en notre lieu et place, et concurremment avec nous, les fonctions d'Officier d'Etat-Civil de ladite Commune.

**Article 2 :**

Monsieur le Maire de Seclin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :**

L'arrêté sera publié en application de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales. Il peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à SECLIN, le 11/04/2024

François-Xavier CADART

Pour le Maire empêché  
le 1<sup>er</sup> Adjoint

Christophe BACLET



Maire de SECLIN

Conseiller départemental

Vice-président aux Sports et à la Vie associative

Mairie de Seclin  
89 rue Roger Bouvry  
59113 Seclin